



Tables 1, 2, 3 et 5

Programme d'apprentissage mixte

Que demandons-nous?

- Le syndicat a proposé que le Programme d'apprentissage mixte soit intégré aux conventions collectives et que l'employeur fournisse 3,5 millions \$ par année pour financer le programme.

Pourquoi nous le demandons?

Durant la dernière ronde de négociation collective entre l'AFPC et le Conseil du Trésor, les parties ont signé un protocole d'entente prévoyant l'affectation de 7 millions \$ à un projet pilote de formation mixte – le Programme d'apprentissage mixte (PAM) – en vue d'améliorer les relations syndicales-patronales et de clarifier le rôle et les responsabilités de chaque partie.

Le PAM se compare à des projets d'apprentissage intégrés à d'autres conventions collectives tant dans le secteur privé que dans le secteur public où il est courant depuis longtemps d'incorporer dans les conventions collectives des dispositions prévoyant des études payées par l'employeur.

Bien que certains ministères et organismes donnent de la formation sur les relations de travail et des sujets connexes, cette formation n'est certes pas disponible ou uniforme dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Tous les gestionnaires du gouvernement et les représentants élus des employé-e-s doivent avoir bien connaître les relations de travail et les méthodes de règlement des conflits pour assurer l'efficacité des relations patronales-syndicales.

Si l'on tient compte de tous les avantages d'une telle initiative, le coût est minime. On a déjà créé dans le cadre du PAM pilote un réseau de plus de 300 animatrices et d'animateurs – membres du syndicats et gestionnaires – possédant d'importantes compétences en animation de groupes qui pourront servir pour offrir à nouveau le programme.

Les recherches menées jusqu'à maintenant par Conseils et Vérification Canada (CVC) révèlent que le PAM est une belle réussite. Ainsi, cet organisme a tiré les conclusions suivantes :





ENJEU DE LA NÉGOCIATION

« Les cours ont réussi haut la main à donner les résultats attendus et ont permis un transfert de l'apprentissage au milieu de travail deux fois plus important que la moyenne.

Le PAM a réussi de manière remarquable à élaborer du matériel didactique et des processus d'apprentissage crédibles et à démontrer la viabilité et les avantages des efforts concertés en vue d'améliorer les relations syndicales-patronales dans le milieu de travail. De l'avis des intervenants internes et externes, le caractère mixte du programme a été son principal atout. »

L'intérêt pour les ateliers du PAM qui s'est accru tout au long de la durée du programme montre bien qu'il est important de financer ce programme. Le syndicat et l'employeur bénéficient tous deux du PAM puisqu'il leur permet d'élaborer conjointement des outils et des stratégies pour améliorer les milieux de travail. Le programme est très accessible aux deux parties dans toutes les régions du pays.

Les apprenantes et apprenants du PAM se sont dits très contents de leur expérience d'apprentissage, et les efforts déployés à maintes reprises par le syndicat et l'employeur afin d'assurer le financement continu du PAM indiquent clairement la nécessité de maintenir le PAM.

Qu'a répondu l'employeur?

L'employeur n'a pas encore répondu à nos revendications.

